



# 1<sup>ers</sup> Trophées de la **logistique** durable



## Dossier de participation 2010

Les **1<sup>ers</sup> Trophées de la logistique durable** sont organisés conjointement par le **Club Logistique Globale Rhône-Alpes** et le **Pôle d'Intelligence Logistique Europe du Sud**, associations loi 1901 en Région Rhône-Alpes.

Créé en 2004, le Club Logistique Globale est l'association des spécialistes de la logistique et du supply chain management.

Créé en 2007, le Pôle d'Intelligence Logistique Europe du Sud fédère les acteurs de la logistique et développe une expertise pointue sur l'usine logistique, ses métiers, ses opérations, son bâti.



Les **1<sup>ers</sup> Trophées de la logistique durable** distingueront **trois entreprises ou collectivités** de la Région Rhône-Alpes ayant réalisé un projet **logistique** significatif du point de vue du **développement durable** au cours des 24 derniers mois.

Ils seront décernés lors du salon **SPILOG**, salon des démarches et outils pour une supply chain performante et durable, le **jeudi 3 juin 2010**, à l'Espace Tête d'Or de Lyon-Villeurbanne. Au cours de la cérémonie officielle, le vainqueur présentera sa réalisation aux invités et visiteurs du salon. SPILOG est le rendez-vous incontournable en Région Rhône-Alpes des entreprises qui souhaitent améliorer les performances de leurs activités logistiques.



[www.spilog.com](http://www.spilog.com)

Pour participer aux **1<sup>ers</sup> Trophées de la logistique durable**, **inscrivez-vous dès à présent en envoyant :**

- La présentation de votre société ou collectivité (cf. point 1 page suivante)
- Le descriptif synthétique de votre dossier (cf. point 2)
- Le logo de votre société

Par mail à : [trophees@spilog.com](mailto:trophees@spilog.com) ou par fax au **04 74 95 24 01**



### Important !

Un seul dossier par réalisation.

Vous devez prendre connaissance du règlement du concours.

Si votre dossier est retenu par le jury, vous vous engagez à fournir aux organisateurs des Trophées toutes les informations complémentaires nécessaires à la bonne évaluation de votre réalisation.

**Attention à la date limite de remise du dossier fixée au 14 Mai 2010.**

Puis validez votre inscription en envoyant avant le **14 mai 2010 :**

- La présentation synthétique et argumentée de votre réalisation, permettant au jury de l'évaluer au mieux.
- Joignez à votre dossier tout élément complémentaire que vous jugerez utile à la présentation et compréhension de votre réalisation.

Exclusivement en format pdf et par mail à : [trophees@spilog.com](mailto:trophees@spilog.com)

### Contact

Claire Ribouillard  
Pôle d'Intelligence Logistique Europe du Sud  
CCI Nord Isère – 5 rue Condorcet – BP 108  
38093 Villefontaine Cedex  
Tel.: 04 74 95 92 86 / 06 17 70 63 91  
Fax : 04 74 95 24 01  
[c.ribouillard@nord-isere.cci.fr](mailto:c.ribouillard@nord-isere.cci.fr)  
[www.pole-intelligence-logistique.com](http://www.pole-intelligence-logistique.com)











# 1<sup>ers</sup> Trophées de la **logistique** durable

## Règlement du concours



### Article 1 - Admission et sélection des dossiers.

La participation au concours est libre et gratuite. Les projets sélectionnés devront avoir été réalisés depuis 24 mois dans le cadre géographique de la région Rhône-Alpes. Les équipes responsables du projet dans le cadre du Club Logistique Globale, du Pôle d'Intelligence Logistique Pil'es et de SPILOG sélectionneront les dossiers et réuniront le jury, souverain dans son choix.

### Article 2 - Distinction

Trois projets réalisés seront distingués. La remise des Trophées se fera dans le cadre du salon SPILOG à Lyon-Villeurbanne le jeudi 3 Juin 2010 lors d'une cérémonie officielle. Le vainqueur des Trophées disposera d'une dizaine de minutes pour présenter sa réalisation au public.

### Article 3 - Formalités d'inscription

Les dossiers devront avoir été adressés avant le 14 Mai 2010 sous forme d'un fichier PDF à l'adresse internet : [trophees@spilog.com](mailto:trophees@spilog.com). Les documents devront répondre aux questions rapportées au chapitre 3 du dossier de participation. Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

### Article 4 - Le Jury

Il sera composé de personnalités représentatives de l'univers de la logistique et/ou du développement durable. Les délibérations seront réalisées à huit clos et chaque membre du jury apportera son évaluation personnelle des dossiers présentés. Celle-ci restera confidentielle et n'aura pas à être justifiée. Les délibérations se tiendront durant la dernière semaine de mai

### Article 5 - Proclamation des résultats

Les trophées seront décernés et annoncés le jeudi 3 Juin 2010 dans le cadre du salon SPILOG organisé à l'Espace Tête d'Or de Lyon.

### Article 6 - Conditions à l'utilisation des Informations

Les membres du Jury et toutes les personnes ayant travaillé à l'administration des Trophées s'engagent à respecter le secret des délibérations. Les documents produits par les candidats resteront soumis à leur accord avant toute diffusion. Si les candidats et les gagnants des Trophées souhaitent en faire la publicité, ils devront en obtenir l'accord écrit des l'organisateur des Trophées.

**Article 7** - Les clauses de ce concours seront acceptées par la simple inscription du dossier.



[www.spilog.com](http://www.spilog.com)

